



Vico S.r.l. a décidé, en structurant un système de gestion, de donner une visibilité à ses parties prenantes de la volonté de l'entreprise d'opérer de manière éthique et socialement responsable.

Pour ce faire, elle a choisi la norme SA8000:2014 comme référence.

Vico S.r.l. s'engage donc à respecter constamment les exigences exprimées dans le présent document et dans tous les documents internationaux qui y sont mentionnés.

L'entreprise s'engage également à respecter en permanence la législation nationale et locale en vigueur en matière de responsabilité sociale et d'éthique du travail, les conventions et recommandations internationales, y compris les résolutions d'organismes internationaux tels que l'OIT - Organisation internationale du travail - et l'ONU.

En outre, l'entreprise considère qu'il est nécessaire de poursuivre l'amélioration continue par des actions concrètes telles que :

- un contrôle permanent de la conformité aux exigences de la norme SA 8000
- la poursuite du contenu de la "Politique de recrutement", qui est le complément naturel et nécessaire du présent document.
- un travail constant de diffusion de la culture de la responsabilité sociale au sein de Vico S.r.l. et auprès de ses principaux clients
- l'implication attentive de ses fournisseurs, sous-traitants et, dans la mesure du possible, sous-fournisseurs, par des actions ciblées et continues
- le soutien concret des Organismes et des Organisations opérant sur le territoire pour l'affirmation des valeurs éthiques dans lesquelles la société s'identifie

Tout ceci dans la certitude de la pleine coopération des parties prenantes internes et externes auxquelles ce document est distribué.

Cairo Montenotte (SV), le 02/01/2023

La gestion